

## **COMPTE RENDU**

### **CONSEIL MUNICIPAL du 16 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le seize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pechabou, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges KARSENTI, Maire.

*Date de convocation* : 9 juillet 2015

*Présents* : Georges KARSENTI (Maire), Patrick DOCTEUR, Myriam BONNET, Emilie RAPHANEL-CAMPILLA, Francis DESPLAS (Adjoint), Olivier De FILIPPIS, Muriel CHEVALIER, Jean-Louis IMBERT, Dominique SANGAY, Jean-François LEPARGNEUR, Sébastien SOUM, Josiane ROUMAGNAC, Jean-Christophe RIVIERE, Sandrine BARRERE, Cristina MAGNE, Thomas DUBUISSON

*Absents excusés* : Eric ROQUES, Norman OBRY, Christelle PERTUZE

*Procuration* : Eric ROQUES a donné procuration à Francis DESPLAS  
Norman OBRY a donné procuration à Dominique SANGAY

Secrétaire de séance: Francis DESPLAS

#### **ORDRE DU JOUR :**

- I – Approbation du compte rendu du 25 juin 2015 ;
- II – Projets de Travaux de Sécurisation aux abords du groupe scolaire – Avenue d'Occitanie ;
- III – SDEHG – Projet d'Aménagement d'un feu tricolore en sortie d'école Avenue d'Occitanie (RD95b) ;
- IV - Révision des tarifs d'occupation des salles et services communaux ;
- V – Organisation du 20<sup>ème</sup> marché au gras ;
- VI – Marché au Gras – Droit de Place ;
- VII - Questions diverses ;

La séance est ouverte à 20h38

#### **Approbation du compte rendu du 25 juin 2015**

Monsieur Thomas Dubuisson demande si les emplacements réservés aux panneaux d'affichage électoraux sont maintenus 2 avenue d'Occitanie

Monsieur le Maire lui répond que les panneaux ne sont pas obligatoirement implantés à l'entrée des bureaux de vote.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

## **Projets de Travaux de Sécurisation aux abords du groupe scolaire – Avenue d'Occitanie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différentes réunions menées sur les problématiques de sécurité aux abords des écoles.

Ce sujet a de même été abordé tant par les enseignants que par les parents d'élèves lors de réunions publiques et en conseil d'école.

Il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux de sécurité aux abords du groupe scolaire.

Plusieurs réunions avec le service des transports du Conseil Départemental et le SDEHG ont été menées pour l'étude de ce projet.

En conséquence depuis un an, une étude a été sollicitée auprès du Sicoval, communauté d'agglomération détentrice de la compétence voirie des communes.

Il rappelle que dans l'attente du résultat de cette étude et afin d'assurer la sécurité des élèves lors des entrées et sorties de classes, la commune met à disposition deux agents en charge de la circulation.

Le résultat de l'étude fait ressortir la nécessité d'aménagement de l'avenue d'Occitanie par la pose de feux tricolores afin de sécuriser la traversée piétonne sur la RD95b avenue d'Occitanie, au droit de l'école primaire et de sécuriser la manœuvre des bus desservant le transport scolaire.

En outre, cette même étude démontre l'impérieuse nécessité de création de places nouvelles de parking et d'une zone de stationnement des bus au droit de l'école dans le centre du village.

Monsieur Jean- Louis IMBERT : « *la création de places supplémentaires de parking qui seront occupées à un certain moment de la journée mérite le débat compte tenu du coût de création d'une place de parking ; cela veut-il dire que le parking existant est trop petit ?* ».

Monsieur le Maire : « *le parking est limité ; il y a une nécessité de création d'emplacement pour le stationnement des bus scolaires* ».

Madame Sandrine BARRERE : « *Les possibilités dans le centre du village étant restreinte où sont envisagées ces places de stationnement supplémentaires ?* » .

Monsieur le Maire : « *si des terrains se libèrent la commune sera preneuse* ».

Monsieur Jean-Christophe RIVIERE : « *tu veux parler de la préemption sur le terrain de Monsieur BESSOU ?* »

Monsieur le Maire : « *le projet de sécurité aux abords des écoles doit être réglé ; les études sont en cours, le projet date d'un an* ».

Madame Josiane ROUMAGNAC dit qu'il serait intéressant de connaître le nombre de places supplémentaires à prévoir.

Madame Dominique SANGAY : « *la pose de feux tricolores est largement suffisante pour sécuriser les abords du groupe scolaire. La problématique sera toujours présente même si les bus stationnent en face* ».

Monsieur le Maire : « *Un aménagement sera fait pour permettre aux bus de faire demi-tour.*

Monsieur le Maire demande une suspension de séance à 21 heures.

Reprise de la séance à 21h15

Monsieur Thomas DUBUISSON : « le problème de sécurité devant l'école lié aux bus nécessite de maintenir l'agent municipal pour gérer la circulation et les piétons ».

Monsieur le Maire : « *la traversée sécurisée des enfants sera régulée par les feux tricolores* ».

Madame Sandrine BARRERE : « *Il est certain que la sécurité aux abords de l'école est une évidence pour tout le monde ; Mais l'achat du terrain auquel il faut ajouter les travaux ont-ils été chiffrés ? On se porte acquéreur d'un terrain et d'une maison appartenant à un administré. Vote-t-on ce soir le Droit de Prémption Urbain ?* ».

Monsieur le Maire : « *il ne s'agit en aucun cas de voter le droit de préemption urbain ce soir mais uniquement le principe de projet de sécurisation des abords de l'école. Je vous rappelle que maintes discussions en réunion ont été évoquées par rapport aux achats envisagés pour des besoins sur la commune* ».

Madame Dominique SANGAY : « *Tu nous demandes de voter un projet sans même nous présenter l'étude* ».

*En réponse, Monsieur le Maire rappelle l'objet de la délibération d'accepter les grands principes d'un projet de sécurisation aux abords de l'école qui est unanimement demandé par les enseignants, les parents d'élèves, personnel des écoles et élus et de l'autoriser à poursuivre les démarches nécessaires pour mener à bien la réalisation de ce projet.*

*Monsieur le Maire rappelle que les élus ont largement travaillé, depuis plus de six mois sur ce projet qui d'ailleurs se concrétise par l'accord qui sera demandé lors de cette même séance sur la pose d'un feu tricolore. Cette pose étant une des étapes du projet.*

Monsieur Jean-Christophe RIVIERE : « *Ce vote entraîne quoi alors ? La présentation de ce projet est floue ; la finalité est tout de même la préemption sur le terrain de Monsieur BESSOU.* »

*Monsieur le Maire rappelle les propos tenus au cours de ce débat lors de la question de Madame Dominique SANGAY. Il rappelle encore une fois qu'il s'agit d'un problème de sécurisation aux abords de l'école et non pas d'une quelconque Déclaration d'Intention d'Aliéner.*

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'accepter les principes du projet de sécurisation aux abords des écoles et de l'autoriser à poursuivre les démarches nécessaires pour mener à bien la réalisation de ce projet.

Monsieur Francis DESPLAS fait part à l'assemblée qu'il ne participe pas au vote.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré par :

11 VOIX POUR

4 ABSTENTIONS (Jean-Christophe RIVIERE, Thomas DUBUISSON, Sandrine BARRERE, Cristina MAGNE)

2 CONTRE (Dominique SANGAY, Norman OBRY)

- Accepte les principes du projet de sécurisation aux abords des écoles ;
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches nécessaires pour mener à bien la réalisation de ce projet.

### **SDEHG – Projet d'Aménagement d'un feu tricolore en sortie d'école Avenue d'Occitanie (RD95b)**

Monsieur Francis DESPLAS, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune concernant l'aménagement d'un feu tricolore en sortie d'école Avenue d'Occitanie (RD 95b), le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- confection d'un réseau souterrain feu tricolore ;

- fourniture et pose d'un comptage et d'une armoire de commande de feu tricolore équipé d'un contrôleur de type Traffy et d'une horloge astronomique ;

- fourniture et pose de 2 mâts de type totem feux véhicules, équipés d'un feu 3x200 à Leds, d'un répéteur 3x100, d'une croix grecque, d'un boîtier figurine piéton et d'un bouton-poussoir appel piéton chacun ;

- fourniture et pose d'un mât de type totem feux véhicules, équipé d'un feu 3x200 à Leds, d'un répéteur 3x100, d'une croix grecque, d'un boîtier figurine piéton et d'un bouton-poussoir appel piéton ;

- fourniture et pose de 2 mâts de type totem feux piétons, équipés d'un boîtier figurine piéton et d'un bouton-poussoir appel piéton chacun ;

- fourniture et pose d'un bouton-poussoir au niveau du parking des bus ;

- fourniture et pose de 2 radars de vitesse sur les mâts Avenue d'Occitanie ;

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	9 362 €
<input type="checkbox"/> Part gérée par le Syndicat	22 500 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>30 013 €</b>
Total	61 875 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant planification des travaux. Oûï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal PAR :

17 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Thomas DUBUISSON)

- Approuve l'Avant-Projet Sommaire.
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

Madame Josiane ROUMAGNAC : « *il est regrettable que la mise en place de feux tricolores nécessitent tout de même l'intervention d'un agent municipal* ».

#### **TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES – DROIT DE PLACE TAXI - et PHOTOCOPIES**

Monsieur Patrick Docteur, Maire-Adjoint, propose à l'assemblée la revalorisation des tarifs d'occupation des salles municipales, du droit de place Taxi et des photocopies comme suit :

**LOCATION SALLES : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

**Habitant de Péchabou :**

**(Les tarifs sont limités à deux locations maximum par an)**

Salles	Location journée	Location Week-end	Caution
Musardière	150€	250€ *	500€
Option vidéo	+100€	+ 150€	+ 1500€
Salle des glaces	200€	400€*	500€
Salle Poumirol Association de Péchabou, anniversaire	- 35,00€	150€	500€
Salle Occitane : Stage gratuit Stage payant	50€ 100€	100€ 200€	
Foyer	50€	100€	

\*tarif divisé par deux dans le cadre du mariage d'une Péchaboliennne, Péchabolien.

**TARIF pour LE PERSONNEL MUNICIPAL :**

50€ (salle des glaces ou salle de la Musardière)

(Limité à une location par an).

**Extérieurs :**

Salles	Location journée	Location Week-end	Caution
Musardière	250€	400€	750€
Option vidéo	+ 150€	+200€	+ 1500€
Salle des glaces	400€	700€	500€

**Tarifs photocopies à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :**

- copie noir et blanc : 0.20 € la copie

- **copie couleur : 0.40 € la copie**

### **DROIT DE PLACE TAXI : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016**

Tarif annuel : 150,00€

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs municipaux ci-dessus présentés.

### **Organisation du 20<sup>ème</sup> marché au gras**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la délégation donnée à Messieurs FORESTIER Stéphane et LAFFARGUE Gilles pour l'organisation du 20<sup>ème</sup> marché au gras.

### **Marché au Gras – Droit de Place**

Monsieur le Maire expose que notre traditionnel marché au Gras (20<sup>ème</sup>) aura lieu cette année le 14 novembre 2015. Il est proposé de fixer le droit de place à 30 €.

Il fait ressortir les divers avantages de cette animation exceptionnelle au point de vue commercial et agricole et invite l'assemblée à délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en vertu de l'article L2224.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, considérant :

- que l'organisation d'un marché au gras fermier présente un caractère d'utilité incontestable pour la commune très insuffisamment desservie par les foires et marchés existants actuellement dans les localités voisines ;

- que les communes où se tiennent ces foires et marchés sont très éloignées de Pechabou et que la création proposée ne peut donc leur porter aucun préjudice ;

Décide par ces motifs, qu'il y a lieu d'organiser dans la commune de Pechabou pour les besoins de l'approvisionnement et du commerce local, un marché au gras fermier qui se tiendra le 15 novembre 2015 de 9 heures à 18 heures ;

Considérant le caractère exceptionnel de cette manifestation et en raison de la situation financière de la commune :

**Fixe le droit de place à 30 €**, somme forfaitaire qui sera réglée dans les caisses de Monsieur le Receveur Municipal, percepteur de Castanet-Tolosan à réception d'un avis de sommes à payer adressé à chaque commerçant participant à ce marché ; une caution d'un montant de 60 € devra être jointe au dossier d'inscription pour réservation.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces tarifs.

### **XIV - Questions diverses**

Monsieur Jean-Christophe RIVIERE demande si les salles de l'ancienne mairie seront mises à disposition des associations dès la rentrée de septembre.

Monsieur le Maire répond qu'à compter de la rentrée de septembre les salles seront à disposition des associations qui devront assurer l'entretien des locaux. A ce jour il n'y a pas de travaux envisagés dans ce bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*01-06-2015* : Projets de Travaux de Sécurisation aux abords du groupe scolaire – Avenue d’Occitanie

*02-06-2015* : SDEHG – Projet d’Aménagement d’un feu tricolore en sortie d’école Avenue d’Occitanie (RD95b)

*03-06-2015* : Révision des tarifs d’occupation des salles et services communaux *04-05-2015*

*05-06-2015* : Marché au Gras – Droit de Place

**Le Maire**

**Georges KARSENTI**

**Le Conseil Municipal**

<b>Georges KARSENTI</b>	<b>Eric ROQUES</b> <i>A donné procuration à Francis DESPLAS</i>	<b>Patrick DOCTEUR</b>
<b>Myriam BONNET</b>	<b>Emilie RAPHANEL-CAMPILLA</b>	<b>Francis DESPLAS</b>
<b>Dominique SANGAY</b>	<b>Muriel CHEVALIER</b>	<b>Jean-François LEPARGNEUR</b>
<b>Josiane ROUMAGNAC</b>	<b>Olivier DE FILLIPIS</b>	<b>Christelle DUBOIS</b>
<b>Jean-Louis IMBERT</b>	<b>Sébastien SOUM</b>	<b>Norman OBRY</b> <i>A donné procuration à Dominique SANGAY</i>
<b>Jean-Christophe RIVIERE</b>	<b>Sandrine BARRERE</b>	<b>Thomas DUBUISSON</b>
<b>Cristina MAGNE</b>		

---

6 rue du Fort - 31320 PECHABOU Tél. :

05 61 81 76 33 Fax : 05 61 27 85 54

Courriel : [mairie@mairie-pechabou.fr](mailto:mairie@mairie-pechabou.fr)

Site : [www.pechabou.fr](http://www.pechabou.fr)

---